



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ENA

Question écrite n° 7619

## Texte de la question

L'École nationale d'administration (ENA), vénérable institution publique fondée en son temps pour former les hauts fonctionnaires de la République, s'est peu à peu transformée en une « luxueuse usine » vouée à la production d'une véritable « aristocratie républicaine » si souvent dénoncée par les médias et vivement critiquée par nos concitoyens. En effet, les personnes admises dans cette école seraient plus soucieuses pendant leur formation de remporter une compétition interne permettant d'accéder aux plus hautes marches du classement de sortie (ce qui leur permettra d'accéder aux fonctions publiques les plus prestigieuses comme, par exemple, l'Inspection générale des finances, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, etc.), que de s'imprégner du souci de l'intérêt général et d'être au plus près des attentes des Français. Depuis des années, nombreuses sont les personnalités ou simples citoyens anonymes qui réclament avec force une profonde réforme de l'ENA afin de mettre un terme à ce système qui produit une caste dirigeante coupée des réalités et in fine détestée par une écrasante majorité de nos concitoyens. L'ENA relevant de sa tutelle directe Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le Premier ministre s'il entend enfin s'attaquer avec force au problème et réagir à cette situation en engageant au plus vite une profonde réforme de cette institution publique. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire.

## Texte de la réponse

Une réforme de l'ENA a été lancée. Une commission, chargée de faire des propositions sur la réforme de l'ENA et la formation des cadres supérieurs des trois fonctions publiques, vient d'être créée. Cette commission, présidée par une personnalité d'entreprise, ayant une dimension européenne, associe des acteurs de l'entreprise, des acteurs territoriaux et des représentants de la société civile à des membres de l'administration. Elle a été officiellement installée le 24 janvier 2003 et devra, au terme d'une première série d'auditions (pour lesquelles seront sollicités des parlementaires des deux assemblées), rendre un premier rapport à la fin avril 2003. Par ailleurs, il a été demandé à la direction de l'école de réfléchir à l'avenir de la scolarité dans le but de la rendre attractive et performante. Un nouveau projet d'établissement devrait être arrêté d'ici au mois de juin 2003. Il pourra être présenté lors du prochain débat parlementaire, dans la perspective de proposer aux élèves une nouvelle scolarité, à la rentrée prochaine.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7619

**Rubrique :** Grandes écoles

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 décembre 2002, page 4521

**Réponse publiée le** : 3 mars 2003, page 1625